# cONDITIONS GENERALES

## REGLEMENT INTérieur

**Sécurité** :

* La maison est non fumeur, des cendriers sont mis à disposition à proximité à l’extérieur. Afin d’éviter tout danger de départ de feu, il est formellement interdit de mettre le barbecue sur la terrasse, d’utiliser des bougies ou la cheminée sans surveillance ou de laisser brancher en votre absence tout appareil électrique avec risque de surchauffe (fer à chauffer, chauffage d’appoint apporté de l’extérieur, etc.).
* Les portes, fenêtres de rdc et portails devront être fermés en l’absence de locataires.
* Toute fuite constatée sur le réseau d’eau devra être signalée au propriétaire.
* La règlementation n’autorise pas de chauffer l’hébergement en location à plus de 19 degrés (sauf si la température intérieure dépasse cette limite par l’usage de la cheminée par le locataire lui-même).
* Afin de pouvoir accueillir les personnes souffrant d’allergies, les animaux de compagnie ne sont pas acceptés dans la maison.

**Accès :**

* La maison est privatisée pour chaque location.
* Le sous-sol est une partie privative dont l’accès n’est pas autorisé.
* Une cuisine entièrement équipée et les ingrédients de base sont mis à disposition de nos hôtes.
* L’installation de tentes ou de stationnement de caravanes sur le terrain de la propriété louée est interdit.
* Les voitures peuvent être garées dans l’allée. Le parking en face est accessible mais nous vous remercions de réserver la place en face du portail au voisin (enfant handicapé).

**Respect des lieux et du voisinage :**

* Merci de respecter le calme du voisinage. Au-delà de 22h le bruit en extérieur ne sera pas toléré et pourra mettre fin à la location de la maison .
* La maison pourra accueillir au maximum le nombre de personnes indiqué dans la réservation. Aucune fête ni soirée ou réception ne pourra être organisée sans accord du propriétaire. La présence du locataire contractuel est requise durant toute la durée du séjour.
* Les chaussures devront rester au rez-de-chaussée.
* La sous-location est interdite au client/locataire, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de contrat. Les locaux loués sont à usage d’habitation provisoire ou de vacances, excluant toute activité commerciale ou artisanale de quelque nature que ce soit, voire à caractère complémentaire ou occasionnel de l’habitation.

**Arrivée / Départ :**

* Les arrivées se font à partir de 16h. La maison est ses espaces extérieurs devront être libérés avant 12h (pour les réservations en direct, 11h sinon).
* La maison doit être remise dans l’état dans lequel elle a été trouvée afin de permettre aux sols, sanitaires et plans de faire l’objet d’une désinfection.
* Merci de nous contacter pour toute demande d’arrivée plus tôt ou plus tardive (selon nos possibilités logistiques). Le check-out différé à 18h est possible au prix de 40% de la nuit suivante.

## PAIEMENT

La réservation devient effective dès lors que l’acompte convenu nous parvient soit par **virement bancaire**, paiement **Paypal** (frais à la charge du locataire) **ou chèque**.

* **Montant de l’acompte** :
  + **2 nuits : 200 Euros**
  + **3 nuits : 300 Euros**
  + **4 nuits et au-delà : 400 Euros**
* **Solde dû au plus tard 7 jours avant l’arrivée.**
* **Cf. conditions de résiliation**

Selon votre préférence de paiement, les informations requises vous seront transmises (RIB, adresse paypal,…)

## CONDITION DE RESILIATION

**L’annulation à l’initiative du client/locataire doit être adressée par Email et SMS :**

[**maisonchantillygouvieux@gmail.com**](mailto:maisonchantillygouvieux@gmail.com)

**06.79.48.26.57**

* Si l’annulation intervient **au moins 7 jours avant l’arrivée** : **remboursement intégral du montant versé.**
* Si cette annulation intervient dans un **délai inférieur à 7 jours avant l’arrivée, le montant de l’acompte est conservé.**

**Autres situations :**

Si le client/locataire ne s’est pas présenté le jour mentionné sur la réservation, le règlement reste acquis.

Avant ou après l’entrée dans les lieux : toute résiliation de la location par le propriétaire sera être dûment justifiée (défaut de paiement de la location, chèque sans provision émis par le client, détérioration avérée des lieux loués, plaintes répétées du voisinage, etc.) par mail et l’intégralité du montant du séjour demeura acquise.

En cas d’interruption anticipée du séjour par le client/locataire, et si la responsabilité du propriétaire n’est pas remise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Le locataire jouira de la maison d’une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. Toutes réparations quelle qu’en soit l’importance, rendues nécessaire par la négligence du client/locataire en cours de location sera à sa charge. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire.